

## Article R4534-30 du Code du travail - Fouilles et tranchées

Date de mise à jour : 22 Novembre 2022

### Notre analyse

Lorsque les divers éléments d'un blindage (tels que les étrésillons, les panneaux...) sont assemblés hors de la fouille, la hauteur de ces éléments est au moins égale à la profondeur totale de la fouille.

Il convient de s'assurer que le blindage, après avoir été descendu dans la fouille, est convenablement calé afin d'éviter tout renversement ou déplacement.

## Article R4534-30 du Code du travail - Fouilles et tranchées

Lorsque les divers éléments d'un blindage sont assemblés hors de la fouille, la hauteur de ces éléments est au moins égale à la profondeur totale de la fouille.

Pour éviter tout renversement ou déplacement, le blindage, après avoir été descendu dans la fouille, est convenablement calé.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Support de potelet sur  
blindage de tranchée

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Blindages pour les  
chantiers de fouilles en  
tranchées : guide de  
sélection

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)